

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

A V I S



14 Octobre 2019

Président de la Commission Finances et Fonctionnement
Jacques CABUZEL

Assisté de Christiane GAU

Rapporteur
Didier ROULET

Avis adopté à l'unanimité des 127 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Objet du projet de délibération

- La TICPE est, pour la Région, une ressource destinée à financer les infrastructures fluviales et ferroviaires de transport durable
- La délibération propose d'approuver la reconduction de la majoration du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, qui s'élève à 0.0073 €/litre pour les supercarburants et 0.0135 €/litre pour le gazole

2. Avis du CESER

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend acte de cette décision.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com